



The Children's Aid Society
La Société d'aide à l'enfance
Sudbury & Manitoulin

La Société d'aide à l'enfance des districts de Sudbury et de Manitoulin est solidaire de la déclaration du Conseil municipal portant sur la violence dans les relations intimes ou fondée sur le genre

ATTENDU QUE la Société d'aide à l'enfance des districts de Sudbury et de Manitoulin (SAEDSM) est fermement engagée à sauvegarder les droits à la sécurité des enfants et des jeunes, et à favoriser le bien-être des familles se trouvant dans les limites de ses territoires de compétence.

ATTENDU QUE les statistiques révèlent une tendance inquiétante, soit que 30 % des enquêtes menées par la SAEDSM concernent des actes de violence dans les relations intimes ou fondée sur le genre.

ATTENDU QUE les répercussions sur les enfants témoins de ces formes de violence sont profondes, posent des risques importants sur le plan de leur sécurité physique, et peuvent avoir des effets nuisibles, potentiellement de longue durée, sur les plans de leur santé physique et mentale, de même que sur le plan social.

IL EST RÉSOLU que le Conseil d'administration de la SAEDSM approuve et appuie sans réserve la déclaration du Conseil municipal de la Ville du Grand Sudbury, faite le 7 novembre 2023, selon laquelle la violence dans les relations intimes ou fondée sur le genre est un fléau social.

IL EST DE PLUS RÉSOLU qu'en raison de la prévalence alarmante des actes de violence dans les relations intimes ou fondée sur le genre, la SAEDSM, pour la première fois depuis sa création, il y a de cela plus de cent ans, a mis sur pied une équipe spécialisée ayant pour seul mandat de collaborer avec les familles où il y a preuve de la présence courante d'actes de violence dans les relations intimes ou fondée sur le genre.

IL EST DE PLUS RÉSOLU que la SAEDSM reconnaît que la déclaration du Conseil municipal est un appel retentissant à passer à l'action. Nous exhortons nos partenaires communautaires, y compris ceux des secteurs public et privé, ainsi que les personnes ayant subi de tels actes de violence, à établir une collaboration accrue, afin d'améliorer de façon collective la sécurité et le bien-être des enfants et des familles touchés par l'une ou l'autre forme de ces formes de violence.

IL EST DE PLUS RÉSOLU que cette collaboration permettra de mettre en œuvre des stratégies cohérentes et globales afin de s'attaquer à la cause principale de la violence dans les relations intimes ou fondée sur le genre, sauvegarder le bien-être des enfants et des jeunes, fournir du

soutien aux victimes et, ultimement, contribuer à la création d'un milieu plus sécuritaire, favorable et inclusif pour toutes les familles se trouvant au sein de nos territoires de compétence.